



Article paru dans la revue Recherches Familiales n°6 en 2009

Pauvreté, précarité économique et vie familiale. Quelques éléments de réflexion issus des résultats d'une enquête locale.

par Sandrine Eme et Alexandre Pagès

Tout en s'appuyant sur les résultats d'une étude conduite dans le département de la Haute Saône auprès de ménages disposant de faibles ressources, cet article repère plusieurs figures de pauvreté et examine les effets de la précarité économique sur la vie familiale. Il suggère de nuancer les propos souvent tenus à propos des transformations de la famille contemporaine : alors que l'on insiste généralement sur l'instabilité des liens familiaux, les plus pauvres sont installés dans une situation durable et, malgré leurs difficultés matérielles, ils estiment que ces difficultés n'ont pas forcément de réelles incidences sur les relations conjugales et l'éducation de leurs enfants. Dans cette région à dominante rurale, ils reconnaissent que pour ne pas s'endetter, ils doivent effectuer des arbitrages en restreignant les dépenses affectées aux postes de consommation les plus courants.

Les phénomènes de pauvreté et les mécanismes d'exclusion sont à présent un domaine de recherche en sciences humaines. Qu'elles soient conduites par des sociologues, des économistes, des psychologues ou des historiens, ces études nous invitent à nous intéresser à la distribution des richesses et aux modes de vie des individus qui sont (ou furent) les moins bien placés sur l'échelle sociale et des revenus. Sachant qu'on dispose d'une littérature abondante, nous pourrions spécifier quatre approches qui sont autant de façons de construire l'objet :

- les approches socio-historiques replacent l'étude des phénomènes de pauvreté dans une perspective de longue durée ; elles nous renseignent au sujet de l'organisation des sociétés et de leur évolution au cours du temps ;
- les approches monétaires s'en tiennent au temps présent ; elles permettent également d'effectuer des comparaisons internationales ou de mesurer des inégalités de revenu entre catégories socioprofessionnelles ;
- les approches institutionnelles s'intéressent avant tout au ciblage de l'action publique et se proposent d'étudier des groupes de destinataires comme les chômeurs de longue durée, les familles monoparentales ou les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion ;
- les approches qualitatives utilisent des outils spécifiques (des récits de vie, des entretiens). Des enquêtes de terrain donnent des éléments de connaissance au sujet du mode de vie des plus

pauvres et apportent des renseignements au sujet de leur vie quotidienne. Elles identifient des facteurs de risque, repèrent des trajectoires individuelles et nous donnent des clefs de compréhension au sujet des mécanismes d'exclusion. Des travaux réalisés en psychologie sociale et anthropologie donnent un complément d'information utile concernant les situations de rupture et de désocialisation.

En France, la connaissance des phénomènes de pauvreté a largement progressé depuis le milieu des années 80, c'est-à-dire depuis que des cercles de réflexion se sont constitués à proximité des administrations centrales, des laboratoires de recherche et des organismes de sécurité sociale. Si ce travail a porté ses fruits au niveau national et donne de réelles pistes pour évaluer l'impact des politiques sociales, cette opération de diagnostic s'étend désormais à l'échelon local et elle est généralement considérée comme un préalable à l'action : le développement d'observatoires locaux fait appel aux méthodes bien rodées des enquêtes sociales et, ce faisant, donne un aperçu des groupes cible de l'aide sociale. Il n'est désormais aucun schéma départemental sans constitution préalable d'un diagnostic, d'une évaluation ou d'un baromètre.

Un exemple de recherche-action

Les résultats de l'enquête présentés ici procèdent de cette démarche. Il n'est pas question de vouloir mettre en avant les résultats de ce travail plutôt qu'un autre – la gamme très étendue des enquêtes réalisées aujourd'hui ne le justifierait pas – mais il s'agit plutôt de montrer que la confection de données locales peut faciliter la production d'une connaissance globale des phénomènes de pauvreté. Cette démarche nous invite enfin à penser qu'il existe toute une gamme de situations. Les déterminants de la pauvreté et les conditions matérielles d'existence dépendent en effet très largement du plus ou moins grand dynamisme économique d'une région (pour le volet emploi) ou encore de l'environnement (dimension très subjective) dans lequel se trouvent les personnes qui vivent avec de faibles ressources. Cet environnement, on va le voir, c'est avant tout l'univers familial.

De manière à mieux connaître les dimensions de la pauvreté matérielle et leurs répercussions sur la vie familiale, le plus simple est de procéder par étapes, surtout quand on souhaite dépasser le cadre des approches institutionnelles. Dans le cas de notre étude, qui se limite à un département de province, le département de la Haute Saône, le choix a été fait de s'intéresser aux ménages à faibles revenus. Dans un premier temps, il a été question de rencontrer les professionnels et les associations adhérentes tout en leur demandant quels seraient les sujets qu'ils souhaitaient aborder. Pour approfondir leur connaissance des réalités locales, l'UDAF et ses partenaires ont reconnu la nécessité de produire des données statistiques : l'observatoire de la famille s'est donc vu confier la réalisation d'une enquête et a eu l'accès aux fichiers de la CAF. Soumise à l'approbation des partenaires qui ont intégré les modifications qu'ils souhaitaient apporter, cette enquête a été conçue comme un moyen d'affiner le repérage des populations en difficulté et de mieux définir leurs attentes et leurs besoins. D'ailleurs, la pauvreté est le thème que l'UDAF vient de retenir pour la première conférence de la famille qu'elle organise en 2009. Les services de l'Etat et du Conseil Général, l'ensemble des associations du mouvement familial, les partenaires sociaux, les représentants de collectivités locales s'organiseront en ateliers afin de mettre en commun leurs connaissances, de partager leurs expériences et de réfléchir à une meilleure prise en charge des populations en difficulté. Le fruit de ces travaux fera l'objet d'un livre blanc qui sera présenté à l'occasion de la prochaine conférence de la famille.

Méthodologie de l'enquête

La population dite pauvre est extrêmement difficile à recenser à cause des critères, aussi nombreux soient-ils, qui la définissent. En outre, aucune base de données ne répertorie cette population en tenant compte des paramètres subjectifs ou immatériels. De ce fait, nombre d'études ne s'intéressent qu'à des publics-cible des politiques sociales comme les bénéficiaires du RMI ou les familles monoparentales alors qu'il faudrait réintroduire de la transversalité et prendre en considération une série de biens primaires ou, à défaut, redéfinir une ligne d'indigence tenant compte de l'ensemble des revenus (y compris les prestations sociales) de manière à approcher plus finement les évolutions en cours.

En France, les approches nationales et régionales de la pauvreté reposent sur des bases de données et de mesures différentes. D'un point de vue financier, deux populations de référence sont généralement choisies. Dans un cas, les statisticiens prennent en considération les revenus disponibles après impôt et isolent une population en fonction d'un seuil de pauvreté fixé à 50% ou 60% du revenu médian par unité de consommation. Dans d'autre cas, la référence est celle du seuil des bas revenus.

A défaut de pouvoir extraire les données provenant de la Direction Générale des Impôts, notre étude porte uniquement sur les allocataires de la CAF. Or, les personnes en situation de pauvreté ne sont pas nécessairement bénéficiaires d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), tel est le cas usagers des services du Conseil Général ou de la MSA, des personnes âgées propriétaires de leur logement ou encore des salariés travaillant à temps partiel et n'ayant aucun enfant à charge. Malgré ces quelques réserves, les fichiers de la CAF sont la base de données la plus accessible et la plus exhaustive au niveau départemental.

Le degré de précision des résultats de l'étude dépend de la taille de l'échantillon. Il doit être composé d'au moins 380 individus. Espérant un taux de retour de 20%, 2000 allocataires ayant des revenus inférieurs au seuil de bas revenus (soit 771,47 € en 2006) ont été sélectionnés de manière aléatoire. Cette base correspond à 21% des allocataires sous le seuil de bas revenus inscrits dans les fichiers de la CAF. Parce que notre échantillon était représentatif de la population ciblée, aucun redressement n'a été effectué.

Envoyé en décembre 2007 selon les règles de la CNIL, la démarche a été bien perçue par les allocataires puisque près d'un tiers des personnes interrogées y ont répondu (30% environ sont sujets). Pour permettre à chaque atelier de s'appuyer sur des données chiffrées, le plan du questionnaire correspond au schéma d'organisation de la conférence de la famille et se décline en quatre grandes thématiques :

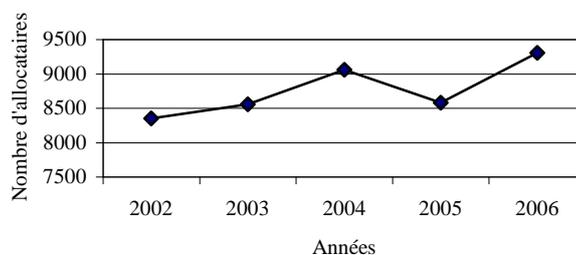
- 1) L'accès aux droits. Il s'agit ici de mieux cerner les relations entretenues entre les personnes en situation de pauvreté et les institutions sociales : A quel organisme font-elles appel ? Rencontrent-elles des travailleurs sociaux ? Se rendent-elles au guichet de l'aide sociale ou préfèrent-elles utiliser la voie postale ou les nouvelles technologies de communication ? Sont-elles satisfaites des services proposés ?
- 2) La vie quotidienne. L'objectif est ici de mieux connaître les situations financières de ces familles et les difficultés matérielles qui leurs sont généralement associées : difficulté pour payer ses factures ou se nourrir convenablement, impossibilité de se chauffer correctement ou de pouvoir entretenir un véhicule...
- 3) La vie familiale. Il s'agit de mesurer si une situation financière peu favorable a des conséquences sur les relations conjugales et parentales. L'accent a été mis également sur l'éducation des enfants.
- 4) La vie sociale : cette dernière partie est consacrée aux relations extérieures des personnes interrogées avec leur environnement extérieur. Elle donne des informations sur le réseau relationnel des personnes en situation de pauvreté, leur fréquentation des lieux publics, leurs loisirs, leur implication dans la vie associative.

Pour améliorer la représentativité statistique, trois principaux critères ont été retenus au moment de la confection du questionnaire : le lieu d'habitation, la composition familiale et l'âge. En quelques mots, le nombre de personnes enquêtées est proportionnel au nombre total d'allocataires sous le seuil des bas revenus présents dans les trente deux cantons du département. Dans notre échantillon, il y a comparativement autant de personnes isolées, de familles monoparentales, de couples sans enfants, de couples avec enfants que dans la totalité de la population sous le seuil de bas revenus. Enfin, la proportion des personnes interrogées âgées « de... » est identique dans l'échantillon et dans la population de référence. Cinq tranches d'âge sont prises en compte : les 0-24 ans ; les 25-29 ans ; les 30-39 ans ; les 40-59 ans et les plus de 60 ans. Il faut préciser que cette dernière tranche d'âge est peu représentée dans notre échantillon car les prestations de la CAF se dirigent principalement vers les personnes en âge d'élever des enfants.

Principaux résultats

Le fait de réaliser une étude relative à la pauvreté correspond à un besoin repéré et ce n'est pas le fruit du hasard. Alors que le département est faiblement peuplé (et qu'il n'enregistre pas un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale), le nombre de personnes qui éprouvent des difficultés matérielles n'a cessé de croître au cours de ces dernières années. Dans le département, près de 23 000 personnes sont concernées par la pauvreté (soit 9,6 % de la population totale) et les revenus fiscaux sont sensiblement inférieurs à la moyenne nationale¹. Si on s'en tient aux seuls bénéficiaires de prestations familiales, le nombre d'allocataires situés sous le seuil de bas revenus a augmenté de 22% entre 2001 et 2006 alors que la croissance démographique du département a peu évolué sur cette même période (+ 1,9%). Autant dire que la dégradation des conditions de vie des plus pauvres est un indice qui justifiera une intervention plus soutenue des services sociaux et des administrations locales.

Nombre d'allocataires de la CAF sous le seuil de bas revenus



Dans le département, les causes de la pauvreté dépendent essentiellement des conditions d'emploi (la population active employée dans le secteur agricole et le secteur industriel représentent respectivement 6 % et 25 % de l'emploi total contre 3,8% et 16,6% pour l'ensemble du territoire métropolitain, avec une part importante d'ouvriers non qualifiés) mais il ne s'agit pas du seul déterminant. Comme c'est également le cas dans la plupart des départements à dominante rurale², les personnes en situation de pauvreté ne se résument pas aux seuls bénéficiaires du RMI, la pauvreté concerne une population hétérogène où l'on rencontre un grand nombre de personnes handicapés et de retraités qui bénéficient du minimum vieillesse³. Pour autant, l'extension de la précarité économique concerne à présent des générations beaucoup plus jeunes tout comme des salariés qui exercent une activité professionnelle ou l'occupent à temps partiel. Ici comme ailleurs, la flexibilisation de l'emploi a entraîné une fragilisation des conditions de travail et l'émergence d'une précarité économique parmi les salariés en âge de travailler. La conséquence directe de cette précarisation se traduit par un basculement progressif des difficultés matérielles des générations les plus âgées vers les générations les plus jeunes et dégrade sensiblement les conditions de vie des enfants. En 2004, plus de dix mille enfants et adolescents vivaient dans une famille à très faible revenu : ils représentent tout de même 18% du total des enfants et des jeunes de moins de 20 ans qui résident dans le département.

¹ Dans le département, à peine plus de la moitié des ménages (soit 55,4 % des foyers fiscaux) sont imposables sur le revenu contre 61% dans la région Franche-Comté et 63% pour l'ensemble de la France métropolitaine. L'évolution des revenus est un indicateur également très intéressant. Alors qu'au niveau régional le revenu médian était de 16 006 € en 2005 (soit l'équivalent de la moyenne nationale), il l'était légèrement inférieur dans le département (soit 15 144 €).

² En Haute-Saône, 56% des ménages vivent dans une commune de moins de 2000 habitants.

³ Tout comme dans bon nombre de départements ruraux, le nombre de bénéficiaires de l'AAH est supérieur au nombre d'allocataires du RMI (3063 contre 2479 au 31 décembre 2007). Certains résident dans des foyers d'hébergement tandis que d'autres sont plus autonomes et vivent, soit seuls, soit en famille.

Ces chiffres peuvent apparaître préoccupants car ils révèlent le nouveau visage de la pauvreté et la coexistence de situations qui ne sont plus seulement imputables aux effets du chômage de longue durée sur les destins individuels. Dans notre échantillon témoin (dans lequel les personnes âgées sont moins représentées, elles sont moins nombreuses à figurer dans les fichiers de la CAF), 50 % d'entre elles avaient perçu un salaire au cours des 12 derniers mois (ou reçu une allocation de chômage), 26% ont bénéficié de prestations familiales, 22% sont allocataires du RMI, 10% sont concernés l'allocation d'adulte handicapé. Les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé et de l'Allocation de solidarité spécifique versée par les ASSEDIC représentent une population tout à fait négligeable. Notons cependant que les allocations de logement complètent fréquemment ces prestations de solidarité, mais elles ne concernent que les seuls locataires ou accédants à la propriété.

Tableau n°1 Part des ménages qui perçoivent les revenus suivants (en % de l'échantillon)

Allocations logement	42,73	Retraite	9,96
Salaire	41,04	Indemnisation chômage	8,78
Prestations familiales	25,84	Pensions d'invalidité	5,06
Revenu Minimum d'Insertion	21,62	Allocation de Parent Isolé	4,72
Allocation d'Adulte Handicapé	10,13	Allocation de Solidarité Spécifique	3,37

Malgré le fait que les ménages plus pauvres aient moins souvent recours à des crédits bancaires, ils doivent sans cesse effectuer des arbitrages pour assurer leur quotidien et ils acceptent toute une série de privations. D'ailleurs, un répondant sur deux déclare rencontrer des difficultés pour payer ses factures (il s'agit plutôt des personnes vivant en couple avec des enfants à charge) et 40 % pour se déplacer. Cet inconfort financier a un réel impact sur les besoins vitaux comme l'alimentation ou le chauffage. Alors que 34 % des répondants déclarent avoir des difficultés pour payer leur loyer, 32 % ne peuvent se chauffer correctement et 38 % déclarent ne plus pouvoir se nourrir convenablement. En fait, les individus procèdent à des choix particulièrement délicats : soit ils choisissent de restreindre leur consommation de biens alimentaires, soit ils renoncent à effectuer de longs déplacements ou à entretenir un véhicule, soit ils ne chauffent qu'une partie seulement de leur habitation. Notons à ce propos que les personnes qui déclarent avoir du mal à se chauffer sont généralement propriétaires (et ne bénéficient donc pas d'allocations de logement) et qu'ils résident plus souvent dans de petites communes rurales ne disposant pas d'un large éventail de possibilités d'emploi.

A la lecture de ces données, on perçoit l'existence de plusieurs figures de pauvreté : il existe une pauvreté traditionnelle, plutôt liée à une privation, et une précarité économique qui serait davantage liée à la flexibilité du travail. Ces deux situations différentes renvoient à des situations familiales qui le sont tout autant. Parmi les ménages ayant perçu des revenus liés à l'emploi (salaires, indemnités chômage), on compte comparativement plus de personnes vivant en couple et de ménages comportant un ou plusieurs enfants. Preuve en est : 82% des couples ont perçu un salaire au cours de l'année 2007 contre 46% des personnes vivant seules. Cette précarité économique se diffuse tout particulièrement lorsque, malgré la présence d'un petit salaire, il convient de subvenir à l'éducation de ses enfants. Le travail est une nécessité pour ne pas glisser sous la trappe de la grande pauvreté : 71% des ménages comportant des enfants ont au moins perçu un salaire en 2007 contre 39% des ménages sans enfant. En réalité, ils n'utilisent pas les mêmes outils pour faire face à leurs difficultés quotidiennes.

Vis-à-vis des services sociaux, on mesure également de grandes tendances. D'une manière générale, les personnes ayant participé à cette enquête sont en contact avec des organismes de protection sociale qui délivrent des aides financières. En effet, deux ménages sur trois déclarent avoir été en lien avec la CAF ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) durant l'année écoulée. Viennent ensuite la sécurité sociale, les structures dédiées à l'emploi et à l'indemnisation du chômage (ASSEDIC et ANPE), puis les centres médico-sociaux, les organismes HLM, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les associations caritatives. Ces personnes sollicitent en général un ou deux organismes, pas plus, et elles ne multiplient que rarement les démarches auprès des travailleurs sociaux. Pour s'informer, elles

privilégient le contact direct avec l'administration soit en se déplaçant, soit en utilisant le téléphone. Elles préfèrent communiquer verbalement plutôt que de s'appuyer sur une correspondance écrite ou de faire appel aux nouvelles technologies de communication. Le sentiment général de ces usagers est d'être relativement bien compris par leurs interlocuteurs même s'ils considèrent, à une très large majorité d'entre eux, que les procédures sont bien compliquées ou qu'il y a trop d'intervenants différents.

Des solidarités familiales compensent le sentiment de pauvreté

Même si la plupart des personnes ayant participé à cette enquête entreprennent des démarches auprès des organismes sociaux, l'absence de lisibilité de certaines réglementations et la segmentation des dispositifs d'action sociale constitueraient un frein vis-à-vis de l'accès aux droits. En fait, il semblerait que certaines personnes resteraient en retrait vis-à-vis des différentes institutions chargées de leur venir en aide. Il ne s'agit pas d'une attitude visant à refuser la protection rapprochée des services sociaux, il s'agirait plutôt du choix de faire plus spontanément appel à sa propre capacité d'adaptation individuelle ou aux ressources de son environnement immédiat. D'après les données recueillies, nous ne sommes pas en présence d'une configuration où la pauvreté matérielle affecte durablement les liens familiaux. A la différence de ce qu'on peut souvent observer, il semblerait y avoir ici une certaine complémentarité entre l'entraide familiale et les dispositifs de l'aide sociale. On observe une bonne tenue des solidarités familiales qui semblent atténuer le sentiment de pauvreté et il s'agit certainement de la principale conclusion de notre étude. Contrairement aux idées reçues, le principe est bien celui d'aider celle ou celui qui se trouve dans le besoin avant d'avoir spontanément recours aux services sociaux. En pratique, cela signifie qu'on peut offrir le gîte et le couvert aux enfants (adultes) qui rencontrent des difficultés à la suite d'événements fortuits (perte d'un emploi, rupture conjugale, décès d'un proche, accident) ou à cause d'une maladie handicapante. Même si nous n'étions pas en capacité de demander s'il y avait eu des recompositions familiales à la suite de ces situations particulières, il semblerait que l'on se dirige plus spontanément vers son réseau familial qu'on ne fait appel aux travailleurs sociaux. Ce n'est dans un second temps seulement que l'on entreprendrait cette démarche et, plusieurs études tendent à le prouver, le fait d'avoir des enfants à charge favoriserait l'acceptation, chez les futurs bénéficiaires, du droit d'être pris en charge par la collectivité.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette enquête portant sur des ménages à très faibles revenus rejoignent les grandes tendances dessinées à l'issue d'une longue enquête réalisée dans les cantons ruraux du département de la Nièvre à savoir : l'existence d'une pauvreté plutôt cachée qui se traduirait par un repli sur l'univers domestique et l'environnement familial⁴. Alors que la désagrégation des cadres sociaux intégrateurs (famille, école, travail....) est souvent considérée comme un important facteur d'exclusion, des observations effectuées sur le terrain en ayant recours aux méthodes de l'ethnologie tendent à prouver que le groupe domestique conserverait une fonction sociale qui serait finalement d'atténuer des chocs ou de prévenir des ruptures en période d'instabilité économique⁵. Cela étant dit, les personnes qui sont restées célibataires et n'ont jamais eu de vie de couple restent toujours mal placées sur l'échelle sociale et des revenus. Mais cela ne signifie pas pour autant que ces personnes seules n'aient pas accès à l'entraide familiale, il peut encore arriver qu'elles soient hébergées gratuitement ou qu'une partie de la maison de leurs parents soit aménagée pour qu'elles conservent un peu d'indépendance.

⁴ Alexandre PAGES, *La pauvreté en milieu rural*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005.

⁵ Alexandre PAGES, « Pauvreté et exclusion en milieu rural français », Paris, *Etudes rurales*, n°159-160, 2002, pp. 97-110.

Tableau n°2 – Répartition des ménages de l'échantillon selon leur situation familiale

Ménages composés d'une seule personne	26,52
Familles	63,35
dont familles monoparentales	28,37
couples avec enfant(s)	29,05
couples sans enfant	5,93
Isolés résidants dans un ménage comportant 2 personnes ou plus	10,13
Ensemble	100

La cohabitation « au même pot et au même feu » est certainement un comportement hérité du passé et il s'agit là d'un usage plus fréquent dans les familles issues du monde paysan et dans les milieux de condition très modeste. Globalement, nous savons qu'en France, l'entraide familiale tend à être remodelée par l'action publique. Si elle fait désormais intervenir des générations pivot⁶, elle reste parfois très limitée (certaines personnes n'ont plus aucun contact avec leur parenté proche) avec de très grandes différences qui dépendent du capital économique et culturel⁷. En règle générale, les catégories les plus favorisées, et qui occupent des professions socialement reconnues, privilégient l'indépendance de leurs enfants tout en continuant de leur attribuer des aides financières sous la forme de dons, de prêts ou d'une avance sur héritage. Au contraire, dans les catégories les plus modestes, les familles ont un caractère plutôt fusionnel. En principe, et sauf problème de mésentente, on accepte d'aider celle ou celui qui s'engage dans des études supérieures ou ne parvient pas à stabiliser sa vie professionnelle ; on tend à retarder l'âge de la décohabitation jusqu'à ce que cet enfant (désormais adulte) puisse réellement obtenir un emploi durable. Mais cette entraide intervient à d'autres moments charnières du cycle de vie. A l'occasion de la naissance des petits-enfants ou lorsqu'un problème survient (chômage, séparation conjugale...), ces familles privilégient les aides matérielles et les « coups de main » gratuits (bricolage, jardinage, garde des enfants, ménage, soins apportés aux personnes âgées) par rapport aux dons d'argent. En fait, cette entraide au quotidien ne peut être effective qu'à condition d'être proches physiquement (habiter le même quartier, le même village ou la commune voisine) et il suffit qu'un déménagement ait lieu pour que les relations se distendent ou que les services rendus ne soient considérablement réduits. Il n'est d'ailleurs pas surprenant d'observer que si, dans une famille, les jeunes gens (ou les parents retraités) quittent leur région d'origine ou s'en éloignent, il peut arriver que la (ou les) personne(s) restée(s) sur place souffre(nt) d'isolement et rencontre(nt) de réelles difficultés pour gérer leur vie quotidienne. Il en est de même si le principal pourvoyeur de ressources décède et que le conjoint survivant doit assumer seul(e) l'éducation de ses enfants.

Depuis les travaux réalisés par Jean Kellerhals, on sait que le fonctionnement des familles repose sur des principes différents qui sont notamment liées à leur degré d'ouverture sur leur environnement extérieur, à la nature des relations qui se nouent au sein même de la parentèle et aux modèles éducatifs choisis vis-à-vis des enfants⁸. En règle générale, les familles de condition modeste présentent un caractère plutôt fusionnel, ce qui implique des relations fréquentes, centrées sur la vie domestique et le partage d'activités réalisées en commun. Nous venons de le remarquer à la lecture des données : les réseaux et les liens sociaux constituent un support et un soutien permettant d'affronter les difficultés quotidiennes. Dans un certain nombre de cas, ils protègent, valorisent et maintiennent les identités.

Les solidarités familiales présentent cependant un revers. Sont-elles choisies ou subies ? Le repli sur la sphère domestique ne créerait pas les conditions d'une réelle emprise sur les destins individuels ?

⁶ Claudine ATTIAS DONFUT, « Rapports de génération, échanges intrafamiliaux et dynamique macrosociale », Paris, *Revue française de sociologie*, volume 41, n° 4, pp. 643-684.

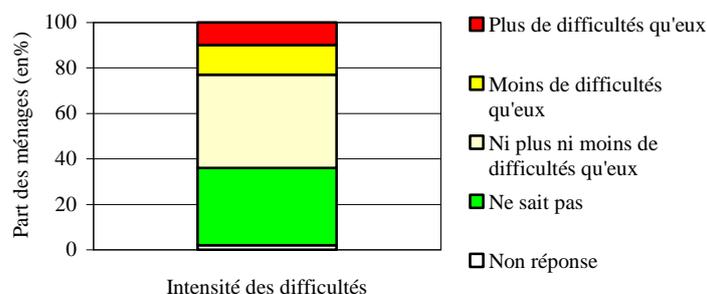
⁷ Nicolas HERPIN et Jean-Hugues DECHAUX, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », Paris, INSEE, *Economie et statistiques*, n°373, 2004, pp. 3-32.

⁸ Jean KELLERHALS, *Microsociologie de la famille*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, 1983.

Comment expliquer qu'une frange relativement importante de la population n'ait plus accès à l'entraide familiale et soit totalement livrée à elle-même ?

Si on s'en tient aux données dont nous disposons, la pauvreté n'est rarement pas considérée comme un facteur d'instabilité pour les couples mais renforcerait l'isolement des personnes seules. Parmi les personnes vivant en couple, les deux tiers déclarent ne jamais se disputer avec leur conjoint(e), ou rarement, pour des raisons d'argent (alors qu'ils considèrent qu'une situation financière difficile peut conduire au divorce). Quant aux problèmes rencontrés vis-à-vis de l'éducation des enfants, les avis des parents sont partagés. Une moitié estime rencontrer des problèmes et un autre déclare ne pas en avoir. En fait, la situation de pauvreté ne semble pas être, pour les intéressés, à l'origine de difficultés particulières : lorsqu'il a été demandé aux parents de se positionner par rapport aux autres parents, ils soulignent n'éprouver ni plus, ni moins, de difficultés ; ou ils n'en savent rien⁹.

Part des ménages avec enfants de l'échantillon qui pensent que les autres parents rencontrent :



Malgré tout, les populations rencontrées reconnaissent qu'ils vivent avec de faibles ressources garanties et qu'une amélioration de leur situation financière les aiderait à mieux élever leurs enfants et à leur offrir des divertissements, des vacances et des loisirs. Les personnes ayant de très faibles revenus sortent très rarement dans les lieux publics mais elles parviennent, tant bien que mal, à conserver un réseau familial et social plus étendu en invitant de temps en temps des membres de leur famille ou des amis à leur domicile. Sauf à éprouver des difficultés à se nourrir convenablement ou à se déplacer (ce qui limite dès lors leurs échanges avec autrui), ces personnes sont dans l'attente d'une amélioration de leur situation matérielle et reconnaissent qu'elles éprouvent des difficultés pour s'en sortir au quotidien. Au fond, elles réduisent au maximum leurs dépenses quotidiennes ; elles font des arbitrages et semblent avoir totalement intégré le fait qu'elles ne pouvaient guère accéder à certains biens de consommation. Leur pauvreté est intériorisée à telle point qu'elle oriente leurs attitudes et leurs comportements.

Limites et prolongements

Notre étude portant sur des ménages ayant de faibles revenus montre qu'une plus grande instabilité professionnelle et des difficultés financières persistantes n'avaient pas forcément d'effets directs sur la

⁹ Cette méconnaissance va à l'encontre des données recueillies sur le plan national au sujet de l'échec scolaire et de l'accès aux études supérieures. On sait en effet que les inégalités sociales se traduiront chez la plupart des élèves par des inégalités scolaires. En effet, six ans après leur entrée au collège, le quart des enfants issus des ménages pauvres a déjà quitté le système éducatif (contre 1/10^{ème} pour l'ensemble des jeunes). Et même s'ils parviennent à accéder au lycée ou à des formations post-bac, ils choisissent généralement les filières technologiques ou les écoles professionnelles.

fragilisation des liens familiaux¹⁰. A moins que les personnes n'aient pas de relations avec leur famille ou qu'elles n'aient pas souhaité répondre (ce qui introduirait ici un artefact de situation), la principale idée qui se dégage à la lecture ces données réside dans le fait que les plus pauvres font généralement prévaloir leurs droits mais qu'ils se protègent en investissant leur univers domestique. Les situations sont relativement stables (on constate un faible nombre de recompositions familiales) ce qui tend à prouver que dans ce département assez rural, les familles auraient un mode de fonctionnement encore traditionnel. Cela étant dit, ces personnes doivent sûrement développer des stratégies de survie pour subvenir à leurs besoins ce qui suppose une certaine force physique et mentale.

Nous abordons ici les limites de notre enquête. Alors qu'une proportion non négligeable de personnes ayant de très faibles revenus sont déclarées inaptes au travail ou sont fragilisées par la maladie (les bénéficiaires d'une Allocation d'Adulte Handicapé ou d'une pension d'invalidité représentent au total 16 % de notre échantillon), les dimensions sanitaires de la précarité n'ont pas été abordées dans le cadre de cette enquête alors que de nombreuses études, y compris statistiques¹¹, montrent l'existence d'une corrélation entre le niveau de vie, les conditions matérielles d'existence et l'état de santé. De même, des antécédents personnels agissent sur le bien-être psychique. Les difficultés rencontrées génèrent souvent un sentiment d'angoisse ou d'échec personnel et, partant de là, une image négative de soi même. Au niveau comportemental, les préoccupations et les situations complexes qu'induit la dureté des conditions d'existence sont des facteurs qui influencent la santé mentale. Par exemple, le fait de ne pas travailler peut changer les habitudes de vie (alimentation, sommeil) et être un élément déstructurant. De nombreux ouvrages traitant de ce thème utilisent d'ailleurs une série de métaphores (le malaise, l'isolement, la détresse morale, l'angoisse, la solitude...) pour traduire l'existence d'un univers où il est parfois bien difficile de se projeter dans l'avenir.

Ces réserves faites, notre étude nous invite à mieux savoir mesurer les différences qui existent entre la pauvreté et la précarité économique. En choisissant de constituer un échantillon constitué de ménages à très faibles revenus, nous sommes parvenus à dépasser l'évaluation des dispositifs catégoriels et avons souhaité rendre compte des phénomènes dans leur globalité. Cette démarche est intéressante car il s'agit de mesurer un dégradé de situations. La pauvreté étant un phénomène multidimensionnel, il serait tout de même hasardeux d'en avoir une lecture trop lissée ; et, dans l'absolu, il conviendrait d'identifier une série de ruptures qui ont jalonné les parcours de vie. Notre étude soulève d'ailleurs une série de questions comme : Qui est pauvre ? Qu'est-ce que la pauvreté ? Est-on pauvre lorsqu'on se perçoit comme pauvre ou lorsqu'on déclare avoir un problème de budget, un problème d'isolement relationnel ou lorsque les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits ?

A la lecture de ces données locales, on perçoit bien que le socle des besoins primaires n'est pas toujours atteint ; pourtant cette dimension objective de la pauvreté ne se traduit pas nécessairement par le sentiment d'être pauvre. Certes, une majorité de ménages se déclare pauvre (61% de notre échantillon), ce qui signifie, a contrario, qu'une proportion relativement importante de personnes (soit 39%) ne sait pas se situer ou ne veulent pas accepter d'être considéré comme faisant partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté... Etre pauvre ne semble pas être aujourd'hui une situation forcément liée à une prise en charge par les circuits de l'assistance (ce qui nuance les définitions classiques de Georg Simmel¹²) ou à une absence de participation à l'activité économique. Dans nos sociétés qui accordent une grande importance à l'argent et au bien-être personnel, on se considère comme pauvre à partir du moment où on n'a plus accès aux circuits bancaires (85% des personnes ayant déclaré un interdit bancaire, 78% de celles qui ont constitué un dossier de surendettement) et que l'on doit renoncer à des soins pour des raisons financières (78%). Autrement dit, même si les statuts sociaux se définissent souvent par rapport à la place que nous occupons dans le monde du travail, la

¹⁰ Nous sommes ici face à des situations relativement proches des modèles traditionnels de pauvreté tels qu'ils sont définis par Serge PAUGAM (in *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 2005)

¹¹ Voir récemment : Pierre CHAUVIN, Isabelle PARIZOT (dir.), *Santé et recours aux soins des populations vulnérables*, Paris, Editions de l'INSERM, Collection Questions en santé publique, 2005.

¹² Georg SIMMEL, *Les pauvres*, Paris, PUF, Collection Quadrige, 1998 (édition originale, 1908)

pauvreté reste bel est bien un « avoir moins » c'est-à-dire une source de privation, une incapacité d'accès aux standards de consommation les plus courants.

On retiendra finalement de cette étude qu'il est nécessaire de ne pas confondre la pauvreté (et la précarité) avec une totale exclusion de la sphère productive. Comme le souligne Michel Messu dans un essai où il réinterroge ces termes chargés de sens (et de contre sens), la figure du pauvre serait une figure idéologique bien commode (ou une manière de penser le monde social) et le danger serait de produire ainsi une sociologie du sens commun¹³. Nous n'échapperons pas à ce grief mais militerons en faveur d'une sociologie de la pauvreté qui se veut être constructiviste et devrait aller bien au-delà des catégories de l'aide sociale en luttant contre les stéréotypes et les propos convenus. Or, chacun sait qu'en dépit d'une meilleure information, un certain nombre de préjugés subsistent encore. A côté d'un savoir académique et technique qui s'appuie sur des données de plus en plus précises, il existe un savoir profane que nul ne saurait ignorer car il reflète des opinions et des croyances qui s'imposent au plus grand nombre. Or, c'est en mettant en regard ces différents points de vue (le point de vue des administrations et des travailleurs sociaux, celui des chercheurs en sciences humaines, les attitudes de la population...) qu'on progressera certainement dans l'étude des mécanismes qui « produisent » de l'exclusion.

¹³ Michel MESSU ; *La pauvreté cachée. Analyse bachelardienne du concept de pauvreté*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2003, pp. 58-71.

Bibliographie

Claudine ATTIAS DONFUT, « Rapports de génération, échanges intrafamiliaux et dynamique macrosociale », Paris, *Revue française de sociologie*, volume 41, n° 4, pp. 643-684.

Pierre CHAUVIN, Isabelle PARIZOT (dir.), *Santé et recours aux soins des populations vulnérables*, Paris, Editions de l'INSERM, Collection Questions en santé publique, 2005.

Nicolas HERPIN et Jean-Hugues DECHAUX, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », Paris, INSEE, *Economie et statistiques*, n°373, 2004, pp. 3-32.

Jean KELLERHALS, *Microsociologie de la famille*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, 1983.

Michel MESSU ; *La pauvreté cachée. Analyse bachelardienne du concept de pauvreté*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2003.

Alexandre PAGES, « Pauvreté et exclusion en milieu rural français », Paris, *Etudes rurales*, n°159-160, 2002, pp. 97-110.

Alexandre PAGES, *La pauvreté en milieu rural*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005.

Serge PAUGAM, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 2005.

Georg SIMMEL, *Les pauvres*, Paris, PUF, Collection Quadrige, 1998 (édition originale, 1908)

Les auteurs

Sandrine EME est chargée d'études auprès des UDAF de la région Franche-Comté.

Alexandre PAGES est maître de conférences en sociologie. Il poursuit ses recherches dans le cadre du GRASS (IRESCO-CNRS) et au sein du laboratoire de sociologie et d'anthropologie des facultés de Besançon.